

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 17 février 2025 à 20h30**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 17 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 15

PAILLARES Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, MAYMAT Philippe, MONTELS Nathalie, LECOINTE Marie-Jeanne, LACAM Sébastien, DIAZ Sandrine, RISPE Laurence, GIRARD Natacha, DEL RIO Sandy, LOMBRAIL Sébastien, BODOT Damien

Absents excusés : 3

SERNY Philippe donne pouvoir à DEL RIO Sandy, BELDA Laure donne pouvoir à ALBERT Mathieu, FORESTIÉ Edouard donne pouvoir à RISPE Laurence

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Il fait procéder à la signature de la feuille d'émargement.

Il convient de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur Philippe LORMIERES a été élu secrétaire de séance.

Il soumet à l'approbation des élus le procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2025. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du 27 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Location des cabinets médicaux sis résidence des marronniers à compter du 1^{er} Mars 2025
 - 2- Questions diverses
-

**DELIBERATION 2025-02-01 : LOCATION DES CABINETS MEDICAUX SIS RESIDENCE DES MARRONNIERS
A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2025**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-05-03 du 24 mai 2024, le conseil municipal a décidé de louer les cinq cabinets médicaux sis dans le bâtiment de la résidence des Marronniers comme suit :

Au R+1

- Cabinet médical n°1, R+1, Résidence les Marronniers, 15 rue des écoles
Prix : 400 € /mois dépenses eau et électricité comprises
- Cabinet médical n°2, R+1, Résidence les Marronniers, 15 rue des écoles
Prix : 360 € /mois dépenses eau et électricité comprises

Au rez-de-chaussée

- Au 829 Route d'Albi, Résidence les Marronniers : cabinet médical n°1 :
Prix : 610 €/ mois Hors Charges
- Au 831 Route d'Albi, Résidence les Marronniers : cabinet médical n°3 :
Prix : 348 € / mois Hors Charges
- Au 833 route d'Albi, Résidence les Marronniers : cabinet médical n°2
Prix : 468 € / mois Hors Charges

Monsieur le Maire explique qu'un nouveau médecin arrive à Saint-Nauphary au 1^{er} mars 2025, et qu'il convient de lui louer, comme il était convenu auparavant, le cabinet médical sis au 831 route d'albi à cette même date.

En outre, il convient de fixer un tarif pour la location du cabinet médical sis au 25 rue des écoles, résidence des marronniers à compter de cette même date.

Monsieur le Maire explique que des travaux d'agencement ont été réalisés (installation de wcs, pose de cloisons en placo, pose de radiateurs, pose de vmc...) et que deux paravents ont été commandés pour séparer le coin salle d'attente.

Monsieur le Maire propose de louer le cabinet médical sis au RDC résidence des Marronniers, au 25 rue des écoles, à **400 €/ mois, dépenses eau et électricité comprises.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide, à compter du 1^{er} mars 2025
de louer lesdits locaux médicaux comme suit :

Au R+1

- Cabinet médical n°1, R+1, Résidence les Marronniers, 15 rue des écoles
Prix : 400 € /mois dépenses eau et électricité comprises
- Cabinet médical n°2, R+1, Résidence les Marronniers, 15 rue des écoles
Prix : 360 € /mois dépenses eau et électricité comprises

Au rez-de-chaussée

- Au 829 Route d'Albi, Résidence les Marronniers : cabinet médical n°1 :
Prix : 610 €/ mois Hors Charges
- Au 831 Route d'Albi, Résidence les Marronniers : cabinet médical n°3 :
Prix : 348 € / mois Hors Charges
- Au 833 route d'Albi, Résidence les Marronniers : cabinet médical n°2
Prix : 468 € / mois Hors Charges
- Au 25 rue des écoles, Résidence les Marronniers
Prix : 400 € /mois dépenses eau et électricité comprises
- Précise qu'aucune caution ne sera demandée
- Dit que les contrats de bail correspondants seront établis
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente

18 VOIX POUR - 0 VOIX CONTRE – 0 ABSTENTION

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Contentieux LEONE Hélène / Commune de Saint-Nauphary : CU 082 167 23 T 0012

Par décision du 1^{er} juin 2023, Monsieur le Maire a refusé de délivrer à Madame LEONE Hélène un certificat d'urbanisme opérationnel portant sur un projet de construction d'une maison d'habitation et d'un garage sur les parcelles sises section B 1038, B 1064 et B 1063, route de Charros, à proximité immédiate de son habitation.

En date du 15 juin 2023, Madame LEONE Hélène a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, par l'intermédiaire de Maître DALBIN, demandant l'annulation de la décision du 1^{er} juin 2023, et de mettre à la charge de la commune la somme de 3 000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Par décision du 19 décembre, 2024, le tribunal administratif de Toulouse, la décision du 1^{er} juin 2023 a été annulée, et la commune de Saint-Nauphary a été condamnée à verser la somme de 1 500 € à Madame LEONE.

La commune a fait appel.

- Contentieux LEONE Hélène / Commune de Saint-Nauphary : PC 082 167 23 T 0013

Par décision du 29 avril 2024, Monsieur le Maire a refusé de délivrer le permis de construire à Madame LEONE Hélène, pour la construction d'une maison individuelle à usage d'habitation pour son usage personnel de 103 m², sur un terrain situé route de Charros à Saint-Nauphary, concernant les parcelles B 1038, B 1063 et B 1064.

En date du 28 juin 2024, Madame LEONE Hélène a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, par l'intermédiaire de Maître DALBIN, demandant l'annulation de la décision précitée, d'enjoindre au maire de la commune de délivrer un permis de construire et ce dans un délai de 15 jours suivant le jugement à intervenir sous astreinte de 150 € par jour de retard.

Le jugement n'a pas encore eu lieu.

- Contentieux LEONE Hélène / Commune de Saint-Nauphary : CU 082 167 24 T 0002

Par décision du 11 avril 2024, Monsieur le Maire a délivré un certificat d'urbanisme opérationnel à la SELARL SOGEXFO pour Monsieur FRANCONNE Claude, pour la division en vue de la construction d'une maison à usage d'habitation sur les lots A et B.

An date du 19 juin 2024, Madame LEONE Hélène a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, par l'intermédiaire de Maître DALBIN, demandant d'annuler la décision précitée et de condamner la commune de Saint-Nauphary au paiement de 3 000 € sur le fondement de l'article L.761-1 du Code de justice administratif.

Le jugement n'a pas encore eu lieu.

- Contentieux LEONE Hélène / Commune de Saint-Nauphary : DP 082 167 24 T 0028

Par décision du 28 novembre 2024, Monsieur le Maire a formé opposition à la déclaration préalable présentée par Madame LEONE Hélène pour la construction de deux abris de jardin, en bois pour animaux d'une superficie de 13 m² chacun, toit plat sur dalle béton avec carrelage à usage de stockage sur une terrain sis à Lombare à Saint-Nauphary, sur les parcelles B 818 et 1010.

En date du 24 janvier 2025, Madame LEONE Hélène a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, par l'intermédiaire de Maître DALBIN, demandant d'enjoindre au maire de la commune de Saint-Nauphary de délivrer un certificat de non-opposition, tacite à la déclaration préalable et ce dans un délai de 15 jours suivant le jugement à intervenir sous astreinte de 150 € par jour de retard.

Le jugement n'a pas encore eu lieu.

Pour toutes ses affaires, Monsieur le Maire a fait appel au Cabinet BOUYSSOU sis à Toulouse, pour défendre la commune.

- **Départ à la retraite de Mme GASPAROTTO Jocelyne**

Par courriel du 04 février 2025, il a été notifié à Madame GASPAROTTO Jocelyne, adjoint administratif principal 1^{ère} classe ayant fait prétendre ses droits à la retraite au 1er février 2025, du souhait de Monsieur le Maire et du conseil municipal, d'organiser un pot de départ à la retraite le lundi 03 mars 2025, à 19h00, dans la salle de la mairie.

Par courriel du 06 février 2025, Madame GASPAROTTO Jocelyne, a fait savoir qu'elle n'était malheureusement plus disponible pour Monsieur le Maire et pour son conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une carte cadeau d'un montant de 500 euros traditionnellement offerte à tous les départs à la retraite. (Vote : 17 pour ne pas offrir cette carte et 1 pour l'offrir : Mme DIAZ Sandrine)

- **Remplacement des portes à l'école élémentaire et à la cantine scolaire**

Par délibération n°2025-01-01 du 27 janvier 2025, le conseil municipal a décidé de confier la fourniture et le remplacement des portes à l'école élémentaire et à la cantine scolaire, à la société ALUTEC de Montauban, celle-ci ayant une offre la mieux-disante, pour la somme de 32 660 € HT soit 39 192 € TTC.

Monsieur le Maire explique que la société ALUTEC est intervenue ce mercredi 12 février 2025, afin de procéder à des mesures plus précises des portes à remplacer.

Suite à ces mesures, un nouveau devis a été établi. Le montant de ces travaux s'élève à 30 620 € HT soit 36 744 € TTC.

- **Assemblée Générale des Joyeux Anciens**

L'assemblée générale des Joyeux anciens a lieu le **jeudi 30 janvier 2025, à 14h30**, dans la salle des fêtes de Charros. Madame LEONE Denise a été réélue présidente de cette association.

- **Travaux d'extension et de restructuration de la mairie : réception des travaux**

La réception des travaux de la mairie a eu lieu le **vendredi 14 février 2025, à 9h30**, sur site.

Seuls les volets roulants ne sont pas correctement installés. M. le Maire a envoyé un mail à l'architecte pour l'en informer.

- **Lo Reviscol : assemblée générale**

L'assemblée générale de l'association Lo Reviscol a eu lieu le **dimanche 16 février 2025, à 10h00**, dans la salle des fêtes du village. Monsieur CONSTANT Hugues a été réélu président de ladite association.

M. ALBERT fait un retour sur cette réunion : bilan financier positif. Remerciements à la mairie pour chauffage et prêt de salles.

- Assemblée Générale du Comité des Fêtes de Saint-Nauphary

L'assemblée générale du comité des fêtes de Saint-Nauphary aura lieu le **vendredi 28 février 2025 à 19h00**, dans la salle des aînés.

- Logement sis au 1^{er} étage du presbytère de Charros

Monsieur le Maire rappelle que Madame Odile BORDERIES est locataire du 1^{er} étage sis au presbytère de Charros, 1560 route de Charros depuis le 1^{er} juillet 2003.

Par lettre du 12 février 2025, Madame Borderies Odile a porté à notre connaissance son admission en EHPAD à Villefranche de Rouergue et que son appartement serait vidé de tous meubles et effets personnels au 28 février 2025.

Un état des lieux aura prochainement lieu.

- Conseil d'école

Le prochain conseil d'école aura lieu le **lundi 10 mars 2025, de 18h00 à 20h00**, dans la cantine scolaire. Madame la directrice souhaite connaître quels élus seront présents à cette réunion.

Laure BELDA et Philippe MAYMAT seront présents.

- Commission Communale des Impôts Directs

La commission communale des impôts directs 2025 se réunira le **lundi 24 mars 2025, à 10h00**, dans la salle du conseil municipal. Le quorum doit obligatoire être atteint. Cette année, les services fiscaux ne seront pas présents.

Chaque commissaire titulaire trouvera sa convocation dans la chemise. En cas d'absence, bien vouloir prévenir Nelly PAILLARES, secrétaire générale au plus vite afin d'en informer le commissaire suppléant.

Pour information :

Commissaires titulaires : PAILLARES Bernard (président OK), LECOINTE Marie-Jeanne OK, LORMIERES Philippe OK, MALY Véronique OK, MAYMAT Philippe OK, PECQUENARD Caroline OK, SALAT André (OK).

Commissaires suppléants : ALET Etienne, BODOT Damien, GIRARD Natacha, LACAM Sébastien, MONTELS Nathalie, RISPE Laurence

- Arrivée d'un nouveau mécano

En date du 07 février dernier Madame Delphine FOURNIER, l'une des co-propriétaires de l'ancien garage BOUSCAREN, sis au 67 de la zone artisanale de Simarre, s'est rendue à la mairie pour une première prise de contact. Le garage s'appellera « Garage de Saint-Nauphary », et il ouvrira ses portes début avril.

Delphine FOURNIER et Matéo ROMAN sont les nouveaux garagistes.

- Prévisions budgétaires

Quinze tables pour la salle des fêtes de Saint-Nauphary, et deux urnes (une pour Saint-Nauphary et une pour Charros) ont été acquises auprès de la société MEFRAN de Florensac, pour la somme totale de 1 650 € HT soit 1 980 € TTC.

Un ordinateur portable a été acheté pour l'utiliser lors de plusieurs réunions, (CCID, conseils municipaux, commissions diverses ...) auprès de la société LORDI pour la somme de 1 200.92 € HT soit **1 441.10 € TTC.**

Il est nécessaire de remplacer l'alarme du complexe sportif qui ne fonctionne plus. La société TCSD de Montauban a établi un devis d'un montant de 1 782.85 € HT soit **2 139.42 € TTC.**

En octobre 2025, tous les ordinateurs doivent passer en Windows 11. Il s'avère qu'au secrétariat de mairie, deux ordinateurs sur quatre sont obsolètes et ne pourront pas y passer ; il convient de les remplacer. La société LORDI de Montauban a établi un devis d'un montant de 2 119.68 € HT soit **2 543.62 € TTC.**

La commission urbanisme est programmée le 3 mars à 18h30. Mathieu ALBERT précise que les convocations seront envoyées aux membres de la commission. Sandy Del Rio précise qu'elle aura lieu en salle du conseil municipal.

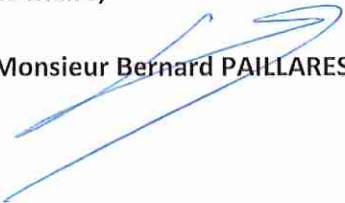
Un compte-rendu des dernières réunions du SDE est effectué par S. LACAM.

Ces quatre sommes sont à prévoir au budget 2025.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,

Monsieur Bernard PAILLARES.



Le secrétaire de séance,

Monsieur Philippe LORMIERES

